



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

01.45.18.80.03 - services.techniques@ville-saint-maurice.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENT OU EMMENAGEMENT

NOM et PRENOM du BENEFICIAIRE (1)

Adresse

Tél. : Mail :

Adresse ou siège social du déménageur :

.....

DEMANDE L'AUTORISATION DE STATIONNER :

Déménagement Emménagement

Date de l'intervention : le

Lieu de permission :

.....

Nombre de places souhaitées :

Type de véhicule et tonnage :

Les places seront attribuées en fonction des disponibilités (travaux, aménagements de voirie...)

Utilisation d'un monte-meuble oui non

Emplacement : sur trottoir sur chaussée

Dimensions du monte-meuble :

DATE
de la demande

SIGNATURE DU DEMANDEUR

CACHET DU DEMANDEUR

(1) Pour une société, préciser sa nature juridique (société anonyme, SARL...), le nom et la qualité du responsable (Gérant, Directeur...)

NB:

1) Toute occupation du domaine public est soumise à autorisation préalable. La demande doit parvenir aux Services techniques au minimum 15 jours (date de réception faisant foi) avant le début d'occupation souhaité. Tant que l'autorisation n'a pas été délivrée, l'occupation du domaine public est interdite.

2) Toute occupation du domaine public est soumise au paiement d'un droit de voirie au moment de la demande

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – www.ville-saint-maurice.com